

À compter du 1^{er} avril
**Récupération des résidus domestiques dangereux et
des produits électroniques à l'écocentre Matrec**

Brossard, le 19 mars 2014 – Les citoyens de Brossard pourront se départir de leurs résidus domestiques dangereux (RDD) et de leurs produits électroniques usagés de façon sécuritaire et écologique en les apportant à l'écocentre Matrec, dès le 1^{er} avril. Ce service est offert gratuitement aux Brossardois sur présentation d'une preuve de résidence et sous certaines conditions.

RDD acceptés

Les aérosols, les batteries d'automobile, la peinture, les bonbonnes de gaz propane, les pesticides, les produits réactifs, toxiques et inflammables, les oxydants, etc.

**Produits électroniques acceptés**

Les ordinateurs, les écrans, les claviers, les télévisions, les imprimantes, les téléphones, les consoles de jeux, etc.

**Heures d'ouverture**

Du 1^{er} avril au 31 octobre 2014

Écocentre Matrec, 8005, boul. Grande-Allée

Lundi au mercredi : 8 h à 17 h 30

Jeudi et vendredi : 8 h à 20 h

Samedi : 8 h à 16 h

Mentionnons que ces matières contiennent des résidus toxiques dangereux pour la santé publique et l'environnement, et qu'elles sont facilement recyclables ou valorisables. Ainsi, les **RDD ne sont pas acceptés lors de la collecte hebdomadaire des ordures ménagères**. Quant aux **produits électroniques**, il sera **interdit** de les déposer **avec les ordures à partir du 22 avril**.

Pour connaître la liste complète des matières acceptées aux écocentres et les modalités afférentes à chacun, visitez **brossard.ca** (section « Guichet citoyen », rubrique « Matières résiduelles »).